

[Traduction]

M. Angus: Madame la Présidente, je n'avais pas l'intention de me lever une troisième fois, mais, avant que la réunion d'organisation ne commence cet après-midi, il importe d'informer la Chambre qu'une formule intitulée *Composition des comités; substitutions et modifications* a été déposée auprès du greffier du comité. On y lit ce qui suit: «Conformément à l'article 114 du Règlement, avis est par la présente donné des substitutions ou des modifications apportées à la composition du Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada. Le membre 19 a été remplacé par M. Edmonston et le membre 20, par M^{me} Hunter.»

Je puis assurer le député qu'il n'y a jamais eu plus de trois votes à la fois venant des députés néo-démocrates membres de ce comité. Il n'est jamais arrivé qu'un des autres membres néo-démocrates du comité propose ou appuie des motions présentées à ce comité.

À moins qu'il ne se soit produit cet après-midi au comité un incident que j'ignore, je doute qu'une motion ait été présentée dans le but de demander que le comité soit élargi, afin d'y inclure des indépendants. Cette décision avait été prise à la Chambre en juin dernier, par le biais d'un vote par assis et debout; en passant, je souligne que mon caucus s'était opposé à la création de ce comité et au nombre de membres qui devaient le composer. Si quelque modification devait y être apportée, elle aurait dû l'être en juin, au moment où la Chambre a été saisie de cette motion.

M. Gérin: Je voudrais poser une simple question. Qui sont les trois néo-démocrates désignés comme membres permanents?

M. Prud'homme: Je voudrais le savoir, moi aussi. Ce n'est pas une blague. Il s'agit d'un comité parlementaire. Trois de vos députés sont membres, qui sont-ils? La question est simple.

M. Angus: Madame la Présidente, je peux dire que pour aujourd'hui, les députés du caucus du Nouveau parti démocratique qui seront membres votants du comité spécial sont M. Nystrom, M^{me} Hunter et M. Edmonston. Ce sera peut-être différent demain, si le comité se réunit demain, tout comme les députés libéraux ou les députés conservateurs qui siègent à ce comité peuvent changer, mais pour aujourd'hui ce sont ces trois personnes que je désigne comme membres votants.

M. Prud'homme: Je dis, respectueusement, madame la Présidente, que le député a absolument raison pour ce qu'il vient de dire. Aujourd'hui, ces trois députés sont membres du comité. Parfait. S'il veut les changer demain,

Privilège

tout ce qu'il doit faire c'est ce que fait tout whip de parti, envoyer un message au greffier pour l'informer qu'aujourd'hui M. X, qui avait été oublié hier et qui sera peut-être M. Waddell pour M. Edmonston est le représentant du parti. C'est ainsi que l'on procède, mais pourquoi les cinq noms devraient-ils figurer dans le document? Le député sait bien que je ne reçois pas mes directives du caucus ou de qui que ce soit. Je m'intéresse à un développement harmonieux du Règlement de la Chambre et je le suis. C'est regrettable si certains n'aiment pas ça. C'est embarrassant pour moi parce que j'aime bien avoir de bonnes relations avec les gens, mais ce n'est absolument pas une façon harmonieuse de procéder. Il ne devrait y avoir que trois noms à un moment donné. Il n'y a que six noms de libéraux. Et à n'importe quel moment ne figurent que dix sénateurs.

Naturellement que le whip a le droit de les échanger demain, ou même tous les jours, mais est-il en train de me dire et de dire à la Chambre que seuls ces cinq-là siégeront? Qu'arrivera-t-il si aucun de ces cinq membres n'est en mesure d'assister aux séances, mais que vous vouliez avoir trois représentants quand même? Pourquoi ne pas mettre un autre astérisque. Allez-vous nommer tout votre caucus et allez-vous accepter que mon whip fasse la même chose?

[Français]

Mme le vice-président: L'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead a donné une heure d'avis à la Présidence et a soulevé une question de privilège qui a soulevé des débats pour le moins intéressants et qui ont impliqué des députés de tous les côtés de la Chambre. Je veux tout d'abord remercier l'honorable député de la clarté avec laquelle il a présenté les points qui l'intéressent et de la façon brève avec laquelle il l'a fait. Je veux de plus remercier l'honorable député de Thunder Bay—Atikokan, l'honorable député de Saint-Léonard, l'honorable député de Saint-Denis et l'honorable député de Beauharnois—Salaberry.

Le point soulevé en est un qui est quand même assez complexe. L'honorable député me dit d'abord que, selon lui, la nomination des membres de ce comité n'a pas été effectuée selon les règles. Il me parle du livre des Débats, enfin, des Journaux des Débats de ce matin, dans lesquels la liste des députés n'est pas apparue. Il semble vouloir accuser le gouvernement d'avoir déposé la liste, et je le cite, «à la dérochée». Il me demande, en plus, de prendre une décision rapide, de le faire maintenant, en donnant tort ou raison à quelqu'un maintenant.